



Separation couple non marie. quel sont les droits pour la maison

Par **valoben77**, le **11/07/2011 à 14:05**

Bonjour,
Je me separe avec mon conjoint. Nous sommes proprietaires de cette maison tous les 2. Comment cela ce passe si lun veut demenager pour ne plus se retrouver dans la maison. Est ce ke celui qui reste doit quelquechose? En attendant la vente de la maison?
Merci de votre reponse

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 14:10**

Ce n'est donc pas votre conjoint, mais votre concubin.
Vous êtes deux étrangers l'un pour l'autre, qui ont acheté une maison en indivision.
Si l'un reste, il doit une indemnité d'occupation
Si l'un des deux veut vendre et l'autre pas, il faudra prendre un avocat et c'est le procès (pour quelques années, les frais en plus)